

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1867

présenté par

M. François-Michel Lambert et Mme De Temmerman

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'alinéa qui autorise le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures visant à étendre les possibilités de dérogation au plan local d'urbanisme pour les projets sobres en foncier.

En effet, cet alinéa introduit une dérogation large et mal cadrée, au principe déjà flou de zéro artificialisation nette.